Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 35 (1909)

Heft: 1

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

		Report			Fr.	380 000
à ci	el ouvert du racc	ordement à	a la ga	re		
de	Montreux. Tranché	e pour la li	gne à c	iel		
ouv	ert à la halte de Te	rritet; foui	lles po	ur		
	mur de soutènem					
	r le raccordement			ut,		
	ompris le transport))	232554
	de soutenement et					690.174
	construction part	ielle au tu	nicuia	ire))	639 141
	Tunnels:					
	ction des déblais,	maçonnerie	e, chap	oe,		0 = 0 0 = 5 0
				٠))	2766750
	Ponts:					
	relles, passages sou	us voie, ma	arquise	es,		
asce	enseurs à bagages.))	110 041
d.	Ballastage))	26 828
е.	Empierrement,					
y com	pris carrelage des	trottoirs de	Terri	tet))	24160
2.	Voie de fer :					
Dépos	e et repose des voi	es, plus-va	lue po	ur		
rail	s de 50 kg. par mê	tre courant	dans	es		
tun	nels))	28 000
3.	Bâtiments))	1 000
4.	Télégraphe, signat	ıx et divers))	20 000
		Total pour	D .		Fr.	4 228 474
E.	Imprévus	tot	al .))	171526
	Montant to	otal du dev	is .		Fr.	4 400 000

Il est à remarquer que les chantiers se trouveront à proximité immédiate du lac pour le dépôt des déblais et des carrières pour l'approvisionnement des pierres.

On devra naturellement déduire de cette dépense la valeur des terrains de la ligne actuelle devenant disponibles.

On compte une durée de deux ans pour l'exécution des travaux.

Association romande pour la navigation intérieure.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur.

Vous n'ignorez pas qu'il s'est constitué récemment, en Suisse romande, une Association pour le développement de la Navigation Intérieure.

Cette Société est appelée à centraliser les efforts des personnes qui, se basant sur les études et les expériences faites dans d'autres pays, estiment que le nôtre ne saurait demeurer plus longtemps indifférent à l'égard d'un progrès économique qui ne tardera pas à s'imposer.

Permettez-nous, par votre organe, d'adresser ici un chaleureux appel aux ingénieurs, aux industriels, ainsi qu'aux personnes appartenant à des professions libérales, pour leur demander leur adhésion.

Nous n'avons, hélas! aucun avantage matériel à leur offrir en échange. Il ne s'agit que de l'intérêt du pays. Mais nous estimons que c'est déjà beaucoup. Aux termes de l'article 5 de ses statuts, notre Association reçoit des membres effectifs, payant une cotisation annuelle de cinq francs; des membres collectifs, cotisation fr. 10 (raisons sociales, sociétés, corporations, etc.); enfin les adhérents désireux de s'acquitter en une seule fois de leurs cotisations peuvent se faire recevoir membres à vie moyennant un versement unique de cinquante francs au minimum.

Parmi les premières adhésions recueillies, il convient de mentionner :

Le Département fédéral de l'Intérieur; l'Association commerciale et industrielle de Neuchâtel; la Chambre de Commerce de Genève; la Chambre de Commerce française de Genève; la Chambre syndicale de l'Automobile, du Cycle et parties qui s'y rattachent; la Société générale pour le commerce des matériaux de construction, Fribourg; la Section neuchâteloise de la Société suisse des Voyageurs de commerce; la Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes, etc., etc.

Le Comité se compose actuellement de :

MM. Isaac Soullier, président, Genève; Georges Autran, premier vice-président, Genève; Ch.-J. Mégevet, deuxième vice-président, Genève; Paul Balmer, secrétaire, Genève; Camille Morel, trésorier, Genève; H. Develey, ingénieur en chef des Travaux publics, Lausanne; Ch. Borel, ingénieur, Neuchâtel; Gremaud, ingénieur cantonal, Fribourg; lieutenant-colonel d'Allèves, ingénieur de l'Etat, Sion.

Les adhérents des cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Valais se groupent en sections ayant pour principale tâche d'étudier les questions qui concernent plus particulièrement leurs intérêts régionaux.

Chacun de ces cantons est représenté par un délégué dans le sein du Comité, dont le siège est à Genève, rue de la Cité, 19.

Nous vous prions, Monsieur le Rédacteur, de bien vouloir signaler le puissant mouvement d'opinion publique grâce auquel la Suisse romande se trouvera dotée, dès les premiers jours de 1909, d'une organisation ne le cédant en rien aux importants groupements qui, à Bâle, à St-Gall, à Zurich, poursuivent le même but.

Veuillez agréer, etc.

Genève, le 21 décembre 1908.

Association romande pour la Navigation Intérieure :

Le Secrétaire,

Le Président,

Paul Balmer.

I. SOULLIER.

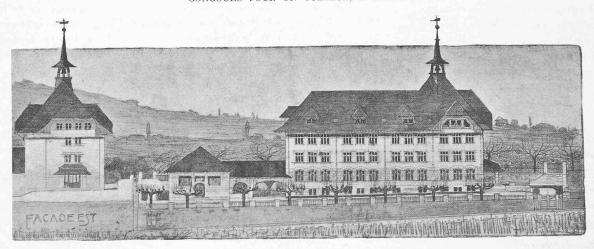
Divers.

Concours pour un collège à Pully.

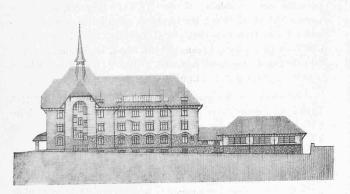
Nous reproduisons aux pages 6, 7 et 8 les principales planches des projets «En Coteau » (II^{me} prix), de MM. Tailléns et Dubois, architectes, à Lausanne, et «Trois au guillon » (III^{me} prix), de MM. Weissbrodt et Jasselin, architectes, à Renens et à Genève.

¹ Voir Nº du 25 décembre 1908, page 286.

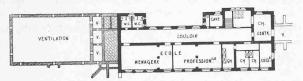
CONCOURS POUR UN COLLÈGE, A PULLY



Façades est et sud.



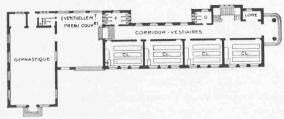
Façade nord.



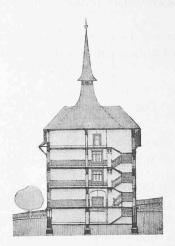
Plan du sous-sol.



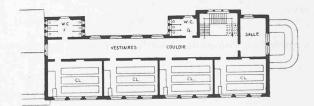
Plan du rez-de-chaussée.



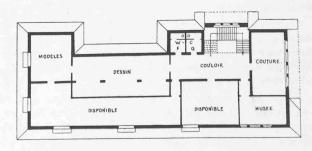
Plan du rez-de-chaussée (variante).



Coupe.



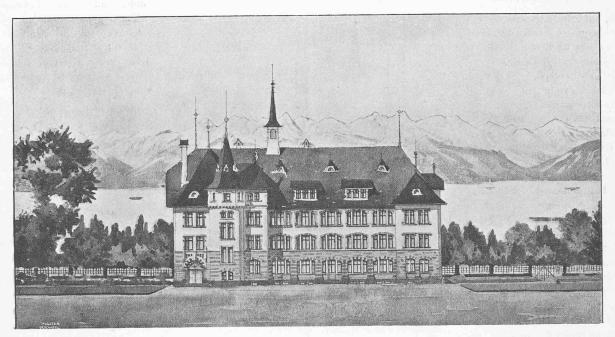
Plans du 1er et du 2me étage.



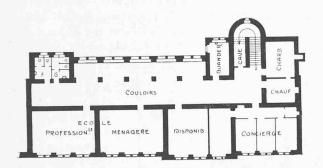
Plan des combles.

 Π^{me} prix : projet « En coteau », de MM. Taillens et Dubois, architectes, à Lausanne.

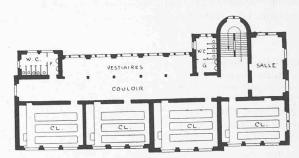
CONCOURS POUR UN COLLÈGE, A PULLY



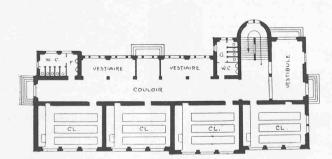
Face nord.



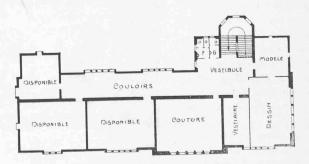
Plan du sous-sol.



Plans du 1er et du 2me étage.



Plan du rez-de-chaussée.



Plan des combles.

III^{me} prix : projet « Trois au guillon », de MM. Weissbrodt et Jasselin, architectes, à Renens et à Genève.

Concours pour la chapelle de Tell, à Lausanne.

Trente-huit projets ont été présentés pour le concours d'idées ouvert en vue de l'étude relative à l'utilisation du legs Osiris.

Le jury, composé de MM. A. Schnetzler, syndic, président; E. Ruffy, directeur du Bureau international des Postes; Dr C. David, président de la Société vaudoise des Beaux-Arts; Th. van Muyden et E. Jost, architectes; R. Lugeon, sculpteur, et G. Hämmerli, architecte de la Ville, a décerné les prix et primes suivants :

2e prix, fr. 500, au projet devise 1307, MM. Jaques Regamey, architecte, à Lausanne, et Clément Heaton, artiste-peintre, à Neuchâtel; 2e prix, ex-æquo, fr. 500, au projet devise Estampille de 10 centimes, MM. Chessex et Chamorel, architectes, à Lausanne; 3e prix, fr. 300, au projet devise Idées, auteur inconnu. Une prime de fr. 100 a été décernée, d'autre part, à cha-

cun des deux projets suivants: devise Libertas, à M. Paul Hänni, à Paris; devise Suisse, à M. Gaston Thorimbert, à Paris.

Le jury propose à la municipalité d'ouvrir un concours restreint entre les auteurs des projets précités.



Facade latérale.

CONCOURS POUR UN COLLÈGE, A PULLY

de la surface intérieure de la paroi verticale conduisant vers le fond de la cuvette. De plus cette forme de cuvette est fréquemment, avec sa jonction au tuyau de chute, cachée sous le plancher ou au milieu de celui-ci et le monteur ne peut que poser la cuvette sur un joint en mastic fait au petit bonheur, quel que soit le nombre de vis qu'il em-

ploie pour attacher la cuvette au plancher; il y a là un joint défectueux au plus haut point. Les dépòts et les obstructions sont fréquents et le débouchage et nettoyage difficiles, sinon impossibles sans enlever l'appareil. De même certains appareils dits syphoniques de prix supérieur à ceux indiqués ci-dessus et d'une valeur supérieure par suite de leur fonctionnement plus puissant, ne sont pas toujours à conseiller. L'obtention de l'action syphonique ou d'aspiration se fait souvent à l'aide de complications intérieures qui laissent fortement à désirer au point de vue de l'absence complète de tout dépôt de matières fécales, papier, etc.

ou pose d'une manière sure et en

rapport intime avec la tuyauterie d'évacuation. 3º Etre d'une solidité

à toute épreuve, et enfin, 4º Etre

construit de façon à permettre un

accès et un nettoyage faciles de

toutes ses parties intérieures et

Examinons en premier lieu quel-

ques modèles de cuvettes de W.-C.

admis comme de 1er choix par suite

de leur apparence et de leur for-

me quelquefois élégante, souvent

baroque. La cuvette en faïence

connue sous le nom de Wash out

et qui présente un fond peu éloigné

du dessus de l'appareil contenant

une faible quantité d'eau, est à tout

point de vue à condamner (fig. 1).

La chasse ne nettoie pas toute la

surface intérieure et est de plus

dépourvue de toute sa force par la

projection de l'eau contre la paroi

antérieure de la cuvette. Par con-

séquent l'eau et les matières qu'elle

doit entrainer se déposent autour

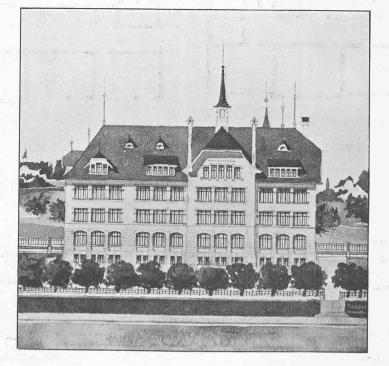
extérieures.

La présence d'une ouverture dans le fond de la

Appareils sanitaires défectueux.

A première vue, il semble téméraire d'indiquer comme défectueux les appareils sanitaires connus aujourd'hui par nos appareilleurs. Cependant l'on a le tort grave de prendre pour faits accomplis les dires et boniments des fabricants et représentants qui sont légion aujourd'hui sur nos marchés de matériel de construction. Examinons d'une manière succincte quelques appareils d'usage général même dans nos établissements de premier or-

Au point de vue sanitaire tout appareil doit: 1º Permettre l'évacuation rapide et complète des déchets liquides ou solides qui y sont versés. 2º Permettre une installation



Façade sud.

IIIme prix : projet « Trois au guillon », de MM. Weissbrodt et Jasselin, architectes, à Renens et à Geneve.